



**Ma ville m'aide,  
je l'aide aussi !**

**A**

**Engagement citoyen contre  
participation au financement  
du permis de conduire**

## **Vous recherchez un emploi ?**

## **Vous souhaitez bénéficier d'une aide financière pour passer votre permis de conduire ?**

## **Vous êtes prêt à consacrer 35 ou 70 heures à des activités d'intérêt général ou caritatif ?**

Dans le cadre de l'aide à l'autonomie, à la recherche d'emploi et à la mobilité, la **Ville de SAMER** met en place le dispositif Engagement citoyen contre Participation au Financement du Permis de Conduire.

Pour vous porter candidat, vous devez remplir un dossier qui, s'il est recevable, fera l'objet d'un examen par une commission dédiée.

Les candidats retenus (dans la limite de 10 personnes par an) seront invités à signer une Charte d'engagement.

La Ville de SAMER, elle, versera l'aide financière accordée directement à l'auto-école prestataire après que :

- le bénéficiaire ait accompli son engagement citoyen au plus tard six mois après la signature de la Charte ;
- le bénéficiaire ait obtenu l'épreuve théorique du permis de conduire au plus tard six mois après son inscription auprès de l'auto-école.



## **Critères de recevabilité du dossier de candidature**

- être âgé de 18 à 30 ans révolus à la date de dépôt du dossier
- ou
- justifier d'une reconnaissance travailleur handicapé (sans critères d'âge)
- ou
- être inscrit en tant que demandeur d'emploi de plus de 24 mois (sans critères d'âge)
- et
- habiter SAMER depuis au moins 2 ans
- être de nationalité d'un état membre de la communauté européenne
- ne pas avoir déjà été titulaire du permis de conduire
- ne pas être déjà inscrit dans une auto-école
- ne pas être en apprentissage anticipé (AAC) ou conduite accompagnée
- avoir un projet professionnel qui rend nécessaire l'obtention du permis de conduire
- accepter de s'engager 35 ou 70 heures bénévolement dans une activité d'intérêt collectif ou caritatif dispensée au sein de la Municipalité ou d'associations partenaires

## **Montant de l'aide financière accordée**

- 300 euros en contrepartie d'un engagement citoyen de 35 heures
- 600 euros en contrepartie d'un engagement citoyen de 70 heures

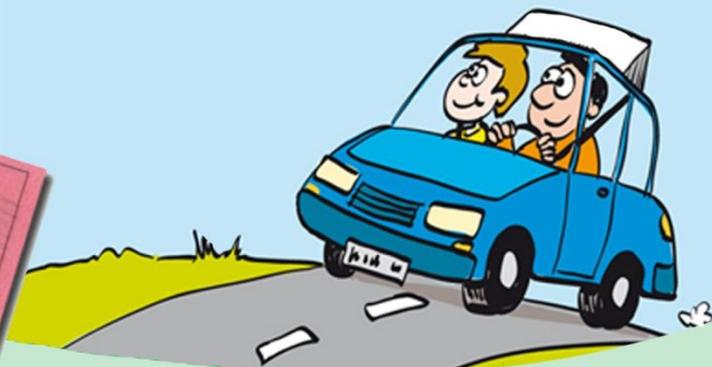
## Comment s'inscrire ?

Pour vous porter candidat, et après avoir vérifié que vous respectez les critères de recevabilité, il convient de :

- retirer le dossier en Mairie ou le télécharger sur le site internet de la commune à compter du 13 avril 2015
- compléter l'ensemble du dossier de la manière la plus précise possible et joindre les pièces justificatives requises
- le remettre lors des permanences spéciales qui seront organisées à cette fin en Mairie

## Calendrier des permanences (en Mairie)

samedi 18 avril de 9 heures 30 à 11 heures 30  
samedi 25 avril de 9 heures 30 à 11 heures 30  
jeudi 7 mai de 9 heures 30 à 11 heures 30  
samedi 16 mai de 9 heures 30 à 11 heures 30



## Renseignements :

**Mairie de Samer**  
**84 Grand' Place Foch - 62830 SAMER**  
**Tél. : 03 21 33 50 64**